INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les opérateurs mobiles belges désactivent la 2G

Bruxelles, le 16 novembre 2026. Les opérateurs mobiles belges Orange, Proximus et Telenet/BASE ont confirmé à l'IBPT leurs plans visant à mettre fin aux réseaux 2G en 2028-2029. L'objectif est de soutenir la poursuite du déploiement des réseaux 4G et 5G, afin d'offrir aux clients des services plus rapides, plus fiables et plus efficaces sur le plan énergétique. Cette mise hors service aura un impact sur les clients équipés d'appareils mobiles utilisant le réseau mobile 2G. Il est donc crucial de les informer à temps.

Les réseaux mobiles évoluent en permanence. Ces dernières années, en Belgique, les anciens réseaux 3G ont été mis hors service et, aujourd'hui, c'est au tour de la 2G. Les réseaux devenus désuets laissent la place aux réseaux 4G et 5G modernes, plus rapides, plus économes en énergie et capables de traiter un trafic de données bien plus important. La 2G existe depuis plus de 30 ans et a été développée à l'origine pour les appels vocaux et les SMS. Or, la plupart des conversations mobiles et des communications de données passent aujourd'hui par les réseaux 4G et la 5G. Désactiver la technologie 2G permet aux opérateurs de moderniser leurs réseaux, de les gérer de manière plus économique et plus efficace sur le plan énergétique ainsi que d'utiliser les fréquences libérées pour des services rapides et fiables. Cette mise hors service est également planifiée, en cours ou terminée dans les autres États membres de l'Union européenne. En outre, le risque de problèmes de couverture engendrés par la désactivation de la 2G est faible grâce à la grande disponibilité des réseaux 4G et 5G sur le territoire belge.

Comme les avantages compensent clairement les inconvénients, l'IBPT soutient la décision du secteur de désactiver progressivement, de manière raisonnable, les technologies les plus anciennes. Les opérateurs doivent donc vérifier quelles sont les conséquences de la mise hors service, offrir la possibilité d'identifier au mieux les appareils qui ne fonctionneront plus après la désactivation de la 2G et communiquer clairement à ce sujet avec les utilisateurs finaux. L'IBPT souligne l'importance de communiquer suffisamment au préalable avec les utilisateurs particuliers et professionnels afin d'éviter tout problème de communication vocale – en particulier avec les services d'urgence – et concernant d'autres applications. Une fois la mise hors service de la 2G effectuée, il ne faudrait pas que les utilisateurs aient soudain des difficultés à contacter les services d'urgence.

Pour la plupart des utilisateurs mobiles, rien ne change. La transition a principalement un impact sur les appareils les plus anciens, les appareils intelligents et les applications d'entreprise existantes qui utilisent encore le réseau mobile 2G. Afin d'éviter de mauvaises surprises, l'IBPT conseille aux utilisateurs finaux de vérifier, à l'aide de quelques contrôles simples, si leur appareil, équipement ou installation est prêt pour l'avenir. Les opérateurs mobiles les accompagneront dans ce processus de vérification, au cours de ces prochains mois, mais l'IBPT tient à leur donner dès à présent quelques conseils utiles :

1. Vérifiez à temps votre GSM

Certains utilisateurs particuliers utilisent encore des appareils fonctionnant uniquement sur le réseau mobile 2G, bien qu'ils soient de moins en moins nombreux. Après la mise hors service de la 2G, ils ne pourront plus appeler ou envoyer des SMS via le réseau mobile. L'IBPT demande également d'accorder de l'attention aux personnes moins à l'aise avec les technologies mobiles. Leur apporter de l'aide pour effectuer cette vérification sera très utile.

Si vous devez remplacer votre appareil, demandez explicitement lors de l'achat si le nouveau prend en charge les appels 4G et/ou 5G et si les appels d'urgence restent possibles après la mise hors service des réseaux mobiles 2G.

Les utilisateurs d'un appareil 4G ou 5G ont eux aussi tout intérêt à vérifier si leur appareil prend en charge les appels vocaux et les appels d'urgence via la 4G ou la 5G. Les appareils plus anciens, mais aussi certains modèles plus récents peuvent rencontrer des problèmes s'ils dépendent toujours du réseau mobile 2G pour les appels vocaux ou d'urgence. Dans certains cas, il suffit de remplacer la carte SIM. L'opérateur fait alors le nécessaire. La « Voice over LTE » (VoLTE ou les appels via le réseau 4G) doit être activée. Cette vérification peut être effectuée dans les paramètres de l'appareil.

Les opérateurs mettront les ressources nécessaires à disposition pour vérifier si votre appareil fonctionnera encore correctement après la désactivation de la 2G.

2. Vérifiez également les autres appareils qui utilisent potentiellement la 2G

Les GSM ne sont pas les seuls à pouvoir dépendre de la 2G. D'autres appareils et équipements utilisent aujourd'hui encore cette technologie, dont les alarmes personnelles, les systèmes d'alarme, les ascenseurs, les compteurs intelligents et d'autres dispositifs intelligents.
Contactez votre vendeur, fournisseur ou installateur pour vérifier si ces appareils doivent être adaptés ou remplacés.

Faites particulièrement attention aux systèmes d'appel d'urgence embarqués dans les véhicules (eCall). En effet, le système eCall de certains modèles utilise encore le réseau 2G. Informez-vous auprès de votre constructeur ou garage pour savoir si votre véhicule est concerné. Certains constructeurs disposent déjà d'un site Internet contenant plus d'informations à ce sujet.

3. Restez informé

Suivez les communications de votre opérateur mobile pour rester informé du calendrier et des conséquences de la mise hors service. Les opérateurs informeront leurs clients finaux de la date exacte de mise hors service de leur réseau 2G et de la manière dont les utilisateurs peuvent s'y préparer. L'IBPT invite donc les utilisateurs finaux à prêter attention aux communications de leur opérateur et à ne pas ignorer ces messages.
Les utilisateurs ayant souscrit un abonnement auprès d'un MVNO (« Mobile Virtual Network Operator ») ne disposant pas de son propre réseau mais utilisant celui d'Orange, Proximus ou Telenet/BASE ont également tout intérêt à consulter régulièrement les pages d'information de l'opérateur de réseau concerné.

Les opérateurs de réseau décident de manière indépendante du moment et de la procédure de mise hors service de leur réseau mobile 2G. Bien que l'IBPT ne joue pas de rôle formel dans ce processus, l'Institut continuera à en suivre le déroulement, notamment en ce qui concerne la communication d'informations. L'IBPT effectuera le suivi des mesures prises par les opérateurs pour informer leurs clients et les aidera, le cas échéant, à prendre les dispositions requises pour s'y préparer.

Liens utiles :

- Page de l'IBPT sur la mise hors service de la 2G : https://www.bipt.be/consommateurs/telephonie-internet-tv/mise-hors-service-des-reseaux-2g/mise-hors-service-des-reseaux-2g

- Sites Internet des opérateurs :

  - Orange : https://www.orange.be/fr/support/assistance-technique/reseau/le-reseau-2g-dorange-cede-sa-place-la-4g-la-5g5g
  - Proximus : https://www.proximus.be/support/fr/id_sfaqr_stop_2g/particuliers/support/telephone/gsm-et-carte-sim/configurer-votre-gsm/la-2g-disparait-qu-est-ce-que-cela-signifie-pour-vous-.html
  - Telenet/Base : https://www2.telenet.be/residential/fr/reseau/fin-2g.html https://www2.telenet.be/business/fr/soho/notre-reseau/2g-maakt-plaats-voor-4g-en-5g.html

- Page de l'IBPT sur les MVNO : https://www.bipt.be/consommateurs/telephonie-internet-tv/comparer-les-operateurs/comparer-les-offres/liste-des-operateurs-mobiles

Pour plus d'informations :

Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des services postaux et des télécommunications
Allianz Tower - Boulevard du Roi Albert II 32 bte 10 | 1000 Bruxelles
T +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | **www.ibpt.be**